

Conditions individuelles

Avantages tarifaires pour les envois adressés

Les clients commerciaux qui collaborent régulièrement avec la Poste et qui contribuent à un envoi efficace par une bonne préparation bénéficient de prix réduits.

Prix avantageux

Pour un chiffre d'affaires annuel supérieur à CHF 100 000.– (TVA non comprise), la Poste propose des prix réduits dans le cadre d'une convention individuelle. Le montant des réductions dépend du produit, de vos habitudes d'envoi et de la structure de vos envois. Prenez contact avec nous et faites-vous conseiller.

Droit au rabais

Les conditions convenues sont consenties exclusivement au client ayant le statut d'expéditeur. L'expéditeur est déterminé par la référence de l'expéditeur avec le nom et l'adresse.

Rabais pour groupes et holdings

Les rabais pour groupes et holdings sont exclus. L'addition des quantités de dépôt des succursales (filiales) ou de diverses entreprises du même groupe ne donne pas droit à un rabais plus élevé.

Le calcul du chiffre d'affaires annuel est basé sur le chiffre d'affaires réalisé pour les produits suivants:

- Courrier A
- Courrier A Plus
- Envois isolés du courrier B
- Envois en nombre du courrier B
- OnTime Mail
- Professional Mail
- Envoi pour élections et votations
- Recommandé (R)
- Actes judiciaires
- Actes de poursuite
- Lettres avec ID Check
- Lettres avec signature de contrat
- Dispomail
- Envois commerciaux-réponse
- Envois de matériel biologique de laboratoire
- Prestation complémentaire Avis de réception
- Prestation complémentaire Remise en main propre
- Retours payants



Formalités d'octroi de conditions individuelles

Pour profiter des dispositions conventionnelles, il convient de remplir les formalités suivantes:

1. Affranchissement des envois avec

- une marque d'affranchissement PP (même si elle est appliquée par la Poste)
- un système d'affranchissement intelligent (IFS) avec timbre à date sur la base de valeurs fixes programmées
- WebStamp contre facture
- des timbres-poste. Le dépôt doit être accompagné d'un bordereau de dépôt/bulletin de livraison. Ce document peut être établi en toute simplicité via le service en ligne «Bordereau de dépôt lettres» sur le portail client «Ma Poste» (www.poste.ch/services-en-ligne)

2. Dépôt des envois

Les envois avec affranchissement PP sont à déposer avec un bordereau de dépôt/bulletin de livraison valide avec indication du numéro de référence de la facture.

3. Mention de l'expéditeur

Envois avec mention de l'expéditeur

La mention d'adresse et/ou les logos sur l'envoi constituent des mentions de l'expéditeur. Toutes les mentions de l'expéditeur figurant sur l'envoi doivent se rapporter au même expéditeur. Les logos de marques déposées appartenant à la société peuvent être combinés.

- Envois avec adresse de l'expéditeur:
la mention d'adresse sur les envois doit correspondre aux indications concernant l'expéditeur (nom et localité) figurant sur le bordereau de dépôt/bulletin de livraison
- Envois avec uniquement le logo de l'expéditeur:
pour les envois identifiés par un simple logo, l'expéditeur selon le logo et les indications du lieu sur la marque d'affranchissement ou dans l'empreinte d'oblitération doit correspondre aux indications concernant l'expéditeur (nom et adresse) figurant sur le bordereau de dépôt/bulletin de livraison.

Envois sans mention de l'expéditeur

Pour les envois dépourvus de mention de l'expéditeur, l'indication du lieu dans la marque d'affranchissement ou dans l'empreinte d'oblitération doit concorder avec les indications concernant l'expéditeur figurant sur le bordereau de dépôt/bulletin de livraison.

Envoi sans bordereau de dépôt/bulletin de livraison

Pour les envois non remis avec un bordereau de dépôt/bulletin de livraison (par exemple IFS ou WebStamp), le droit à un rabais est soumis aux mêmes conditions que celles décrites précédemment. En d'autres termes, les mentions concernant l'expéditeur et/ou la localité dans la marque d'affranchissement figurant sur les envois doivent correspondre à celles du numéro de référence de facturation.

Une autre prestation intéressante

Prestations préalables

La Poste honore les prestations préalables comme le tri préalable ou le dépôt dans un centre courrier ou logistique. L'indemnité de tri et l'indemnité de site peuvent être combinées entre elles. Vous trouverez des informations détaillées sous www.poste.ch/prestations-prealables et dans le factsheet «Prestations préalables».